

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 1^{er} MARS 2013

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni 1^{er} mars à 20 heures à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

Présents : DUGENEST Jean-Claude, FLEUR Cyril, ELIES Christian, LABERGERE Marcel, MAZAL Chantal, Patricia CARON, FRAGNIER Jacques, GRAND Gérard, GALLAND Raymond, BONESME Christiane, ABIAN Vincent, FORTINEAU Vincent, GUILBAUD Monique, PINET Franck

Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

Vote du compte administratif :

En fonctionnement :

Les recettes se sont élevées à 703 936.01 € et les dépenses à 565 296.21 € dégageant un excédent de 138 639.80 € qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 120 993.61 € soit un excédent de clôture de 259 633.41 €.

En investissement :

Les recettes se sont élevées à 66 976.22 € et les dépenses à 106 339.98 € faisant apparaître un déficit de 39 363.76 € sur l'exercice. Du fait de l'excédent antérieur de 51 393.74 €, l'année 2012 se termine avec un excédent de 12 029.98 €.

Au 31/12/12, les restes à réaliser étaient de 17 167.40 € en dépenses et de 8 644.64 € en recettes. Le compte administratif mis aux voix par le 1^{er} adjoint est approuvé à l'unanimité.

Remarque : l'importance de l'excédent de fonctionnement est lié au fait qu'une somme avait été provisionnée pour l'étude préliminaire aux travaux de consolidation de la passerelle de Puy Guillon, étude qui n'a pas été réalisée.

Approbation du compte de gestion :

Le compte de gestion 2012 dressé par le receveur municipal dont les écritures sont conformes au compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat 2011 :

Le résultat d'exploitation fait apparaître un solde cumulé de 259 633.41 € en fonctionnement et un solde cumulé de 12 029.98 € en investissement.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de reporter 259 633.41 € en fonctionnement et 12 029.98 € en investissement.

Préparation du budget 2012 :

1. Le conseil municipal étudie les demandes de subvention qui lui ont été soumises et fixe leur montant notamment pour les associations locales qui ont transmis leur fiche de renseignements (maintien des subventions 2012).
2. Le conseil municipal étudie les devis
 - **Travaux de bâtiments** : changement des fenêtres des logements au dessus de l'école, de la mairie et du logement de la Poste. Trois entreprises ont répondu, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de renégocier avec chacune d'entre elles avant de prendre une décision.
 - **Travaux de voirie** : Après étude des devis du SIERS, le Conseil Municipal retient les travaux de goudronnage de la rue des Frères Goncourt, la route du Riveau, l'Age Moreau, une portion de route au village de Chanteloube et la part de remboursement de l'emprunt pour un montant global de 62 904.50 €. Le maire informe le conseil municipal qu'il reste à réaliser les travaux acceptés en 2012 pour un montant de 16 187.21 €. Il est également à prévoir les travaux de point à temps et les approvisionnements du dépôt en tout venant.
3. Le conseil municipal étudie les différents chapitres du budget et fixe les prévisions des dépenses, compte tenu des dépenses 2012 et des éventuelles modifications de tarifs et de prix. Quant aux recettes, il ne possède à ce jour que très peu d'informations quant aux dotations de l'Etat et aux produits des impôts.

Communauté de communes du Pays Dunois : modification des statuts :

Le maire informe le Conseil Municipal qu'en séance du 14 janvier 2013 la Communauté de Communes du Pays Dunois a modifié les statuts avec l'adjonction de la compétence « aménagement numérique du territoire » et qu'il appartient aux communes membres d'approuver cette extension de compétence. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'adjonction de la compétence « aménagement numérique du territoire.

Demande subvention pour les travaux réparation pour la Chapelle de Chambonnet et la Chapelle des Forges :

Le maire informe le conseil municipal qu'en plus de la demande de subvention DETR pour les travaux de réparation pour la Chapelle de Chambonnet et la Chapelle des Forges, il est également possible de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général. Un dossier sera déposé dans les plus brefs délais.

Demande tarif exceptionnel pour location Mobile home :

Le conseil municipal accorde une remise de 25 % à M et Mme Brondel pour la location d'un mobile home du fait de la durée de cette location.

Modalité d'attribution d'indemnité au percepteur :

Le maire rappelle au conseil municipal qu'en mars 2008, une délibération générale d'attribution d'une indemnité de conseil au percepteur avait été votée. Le conseil municipal décide d'annuler cette délibération et se réserver le droit d'attribution ou de non attribution de l'indemnité de conseil au percepteur annuellement.

Questions diverses :

- Rythmes scolaires : le conseil municipal décide de demande une dérogation conjointe avec les mairies de Villard et de Maison Feyne pour mise en place à compter de septembre 2014.
- Rapport DDEN : ce rapport est très positif sur la tenue de l'école.
- Action culturelle de mise en valeur du patrimoine dans la Vallée des Peintres de la Creuse par la Compagnie Taïko : la compagnie propose trois volets (théâtre, balades contées et récital) pour mieux découvrir la Vallée de la Creuse. Le Conseil Municipal reconnaît l'intérêt de ces trois volets mais rappelle que ce sont des initiatives qui devraient être présentées à l'office du Tourisme et à la Communauté de Communes du Pays Dunois.
- Rapport électrique des bâtiments communaux par le Bureau Veritas : quelques améliorations sont à apporter, une copie des rapports sera transmise à Philippe Bonesme.
- SDEC : le maire donne lecture des programmes réalisés en 2012 sur la commune et les projets à venir.
- Formation habilitations électriques : l'entreprise SOCATHISS propose cette formation pour un coup de 560 € HT. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite et la formation sera faite dans le cadre du CNFPT.
- Opération « Stop Pub » : le conseil municipal décide de participer à l'opération en partenariat avec le SIERS et un article sera mis dans le bulletin municipal.
- Motion pour la défense de la ligne POLT : Suite au courrier du Directeur Général des infrastructures des transports et de la mer au Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, montrant la nécessité de réduction très importante des dessertes ferroviaires sur la ligne POLT pour augmenter la rentabilité de la LGV Limoges – Poitiers, ce qui à terme signifierait la disparition de la ligne POLT comme ligne de desserte nationale, l'AMAC organisera une assemblée générale extraordinaire le 9 mars à La Souterraine. Le Conseil Municipal apporte son soutien à toutes les initiatives qui permettront de défendre la ligne POLT et les gares de la Souterraine et de Saint Sébastien.

La séance est levée à 23 h 30

Le Maire,
Jean-Claude DUGENEST